

PROCES VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2016

20 membres présents. 1 absent: M. Abdemajid Taki (excusé)

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION D'AUTOMNE 2016. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2016

Le PV de la session de printemps 2016, produit de la Section 04 précédente, avait été adopté par la section précédente par courriel. L'ordre du jour de la session est adopté.

2. DISCUSSION AVEC LE PRESIDENT DE LA SECTION SORTANTE DEVENU DELEGUE SCIENTIFIQUE DE L'HCERES.

Point sur la situation du HCERES : Intervention de Christian Bordas en tant qu'ancien président de la section 04 et surtout en tant que Délégué Scientifique de l'HCERES. Après avoir donné quelques recommandations et encouragements à la nouvelle section, il nous a présenté de quelle façon le HCERES et le CoNRS interagiront pendant le mandat de la section. Le principal message est que l'HCERES souhaite travailler en partenariat avec le CoNRS, comme cela a été décidé par la direction du CNRS et de l'HCERES. Ch. Bordas fera appel à la section pour la nomination d'experts dans les comités HCERES, notamment un expert chercheur et un élu C pour les unités relevant de la section 04 en principal.

3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'INP.

Alain Schuhl a réitéré son analyse sur la situation du CNRS par rapport au flux des embauches versus départs en retraite au CNRS, et a insisté encore sur le fait que le CNRS a une situation privilégiée par rapport à d'autres secteurs de la fonction publique avec 1 entrant pour 1 sortant.

Alain Schuhl a expliqué le projet de fusion de l'INLN et du LPMC en un seul laboratoire, InPhyNi. Cette fusion, en projet depuis un certain temps, devrait être conduite par un nouveau directeur externe aux deux labos (Guillaume Huyet est candidat pour ce poste). La création du nouveau laboratoire, InPhyNi, sera accompagnée par l'ouverture d'un poste DR1 en section 04. La section 04 a demandé et obtenu une présentation du projet par Guillaume Huyet et un entretien lors de la session d'automne.

Coloriage de postes CR2 entrants : L'un d'eux aura un coloriage « photonique » avec une affectation dans un laboratoire de l'INSIS, par exemple en section 08. Un poste avec un coloriage symétrique sera ouvert en section 08. Plusieurs membres de la section questionnent ce coloriage, surtout par rapport au suivi du chercheur affecté sur un tel poste. Il est entendu que malgré cette proposition de coloriage, le critère de sélection principal reste la qualité des candidats.

L'INP a récemment indiqué son souhait de deux choix d'affectation par les candidats CR2 pour le concours 2017 et explique ce souhait. La section remarque que cette contrainte peut être difficile à satisfaire notamment pour des expérimentateurs liés à des équipements ou des expériences spécifiques.

Certains membres de la section évoquent la durée du mandat (5 ans) qu'ils jugent longue. D'autant plus que l'INP interdit toute promotion d'un membre du CoNRS pendant son mandat.

4. DISCUSSIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

Le concours 2017 étant trop proche, une modification de ces critères sur les documents officiels n'était plus possible. Pour le concours 2017, la section a décidé de maintenir les critères hérités de l'ancienne section 04.

Les critères de la section précédente ont toutefois été retravaillés. Une première version modifiée a été proposée et discutée lors de la session. Dans le but de laisser ces changements venir à maturité, la finalisation de ce travail est remise pour une session ultérieure.

La section s'est posée la question de l'audition des candidats DR2 pour le concours 2017. Jusqu'à présent, les candidats n'étaient pas auditionnés en section 04. Ce point est resté ouvert. A part maintenir le statut quo, plusieurs options sont possibles : auditions tous les ans ou tous les deux ans. La décision a été de ne pas auditionner les DR2 pour le concours 2017, et de revenir sur ce point à la session de printemps 2017 pour fixer le mode de fonctionnement de la section pour les concours ultérieurs.

Evaluation des dossiers PEDR : Certains membres de la section ont manifesté leur opposition à cette tâche, voire leur opposition totale à cette prime. Pour le moment la section a décidé d'aborder ce problème de façon pragmatique. Les dossiers PEDR seront évalués lors de la prochaine vague. Toutefois, les personnes opposées à cette prime pourront être dispensées de ce travail. La question sur l'évaluation pour PEDR sera reprise à la session de printemps.

4. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a examiné 209 dossiers répartis comme suit.

- 119 évaluations de chercheurs à mi-vague.
- 7 dossiers de candidature à la promotion CR2 → CR1 : tous les candidats ont été classés 1^{er}.
- 25 dossiers de candidature à la promotion DR2 → DR1 : L'INP avait annoncé 22 possibilités de promotion pour l'ensemble des sections 02, 03, 04 et 05, soit 5 possibilités assurées pour la section 04. La section a proposé le classement de 7 dossiers :
 - 1) ALEXANDROU Antigoni (LOB)
 - 2) CAMPARGUE Alain (LIPhy)
 - 3) POIZAT Jean-Philippe (NEEL)
 - 4) VACH Holger (LPICM)
 - 5) CONSTANT Eric (CELIA)
 - 6) MINIATURA Christian (UMI3654)
 - 7) FUCHS Julien (LULI)
- 15 dossiers de candidature à la promotion DR1 vers DRCE1 : L'INP avait annoncé 5 possibilités de promotion pour l'ensemble des sections 02, 03, 04 et 05, soit 1 possibilité assurée pour la section 04. La section a proposé le classement de 3 dossiers :
 - 1) HEIDMANN Antoine (LKB)
 - 2) JOUVET Christophe (PIIM)
 - 3) MALKA Victor (LOA)
- 1 dossiers de candidature à la promotion DRCE1 → DRCE2 : L'INP ne connaissait pas le nombre de possibilités de promotion pour l'INP, puisque cet avancement se discute au niveau du CNRS. La section a proposé le seul candidat pour cette promotion, BIGOT Jean-Yves (IPCMS).
- 1 dossiers de reconstitution de carrière.
- 5 dossiers de titularisation (fin de stage)
- 13 dossiers de confirmation d'affectation (CR et DR)
- 2 dossiers de changement d'affectation
- 2 créations de GDR
- 3 changements de direction d'unité

- 10 évaluations d'écoles thématiques
- 6 expertises (projet ou suivi ou intégration d'équipe ou restructuration)

5. ORGANISATION DU CONCOURS 2017

La section reconduit pour les concours le fonctionnement de l'année précédente, à savoir une pré-sélection sur dossier et un jury plénier pour les concours CR ; et un concours sur dossier – sans audition - pour le concours DR2.

6. MEDAILLES

A la demande de l'INP, la section lui a proposé des candidats pour les médailles.

Médaille de bronze : Valentina Krachmalnikoff (Institut Langevin, Paris) et Julien Fade (IPR, Rennes).

Médaille d'Argent : M. Victor Malka (LOA, Palaiseau)

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.